

| | | |
|---|---|--|
| SGH | VÊTEMENTS DE PROTECTION | TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES |
|  |  |  <p>ADHÉSIFS Classe 3 UN1133 G.E. : II</p> |

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Apprêt pour membranes autocollantes à utiliser sur surfaces poreuses.

Fabricant :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central (SNC) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Utiliser uniquement des outils antiétincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation de ce produit.

Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

| NOM DU COMPOSÉ | NO CAS | % POIDS | LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH) | |
|------------------|------------|---------|-----------------------------|-------------|
| | | | TLV-TWA | TLV-STEL |
| Naphta | 64742-49-0 | 30-60 | 400 ppm | 500 ppm |
| Peut contenir : | | | | |
| n-Heptane | 142-82-5 | | 400 ppm | 500 ppm |
| n-Hexane | 110-54-3 | | 50 ppm (peau) | Non établie |
| Acétone | 67-64-1 | 10-30 | 250 ppm | 500 ppm |

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

L'inhalation de vapeurs de ce produit peut se produire lors de la manipulation du produit. L'exposition à ces vapeurs au-dessus des limites d'exposition peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du SNC (maux de tête, étourdissement, nausées, fatigue, confusion et coma).

Naphta : Le principal effet de l'exposition à court terme au naphta est la dépression du SNC. Les effets observés dans des études effectuées avec des volontaires à 5 000 ppm ont été des étourdissements et des vertiges (à 4 minutes), de l'incoordination (à 7 minutes), de l'hilarité ou un état de stupeur (à 15 minutes) qui ont persisté pendant 30 minutes après l'exposition. Les sujets ont rapporté des pertes d'appétit, une légère nausée et un goût d'essence dans la bouche qui ont persisté quelques heures après l'exposition. Des expositions à de faibles concentrations n'ont produit que de légers étourdissements (1 000 ppm pendant 6 minutes ou 2 000 ppm pendant 4 minutes). La concentration fatale a été observée à 16 000 ppm. Une irritation des membranes muqueuses peut survenir à des concentrations élevées de vapeurs. (1)

Acétone : Lors d'une étude, des volontaires exposés à des concentrations allant jusqu'à 500 ppm n'ont signalé aucun effet nocif. Dans d'autres études, on a rapporté des cas de légère irritation du nez et de la gorge est signalée à des concentrations variant de 300-500 ppm. L'exposition à une concentration de 250 ppm pendant 4 heures a causé de légers effets sur la performance de tests comportementaux (test de discrimination auditive et test de l'humeur). Au fur et à mesure que les

concentrations s'approchent de 1 000 ppm, une irritation notable survient et certaines personnes signalent des maux de tête, des vertiges et de la fatigue. L'inhalation de concentrations supérieures à 2 000 ppm peut provoquer des étourdissements, une sensation d'ivresse, de la somnolence, des nausées et des vomissements. L'exposition à une concentration extrêmement élevée (plus de 10 000 ppm) peut provoquer une perte de conscience. Une irritation intolérable au nez et à la gorge peut survenir à ces concentrations. Des concentrations encore plus élevées peuvent causer un effondrement, le coma et le décès. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact prolongé ou répété peut causer un dessèchement de la peau et une dermatite (sécheresse, irritation, rougeur et fissuration de la peau).

Naphta : Selon des études sur l'humain, le naphta est considéré comme un irritant modéré à grave pour la peau. Des effets nocifs ne sont pas susceptibles de se produire par absorption cutanée. (1)

Acétone : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, l'acétone est soit non irritant ou soit un irritant très léger. Le risque de ressentir des effets sur la santé à la suite de l'absorption d'acétone à travers la peau intacte est très faible. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux avec des larmoiements, de l'inconfort, des rougeurs et de la douleur. Le contact des yeux avec le produit peut causer des irritations modérées à graves.

Naphta : Selon un rapport sur l'irritation de la peau, le contact du naphta avec les yeux peut résulter en irritation et douleur. Des vapeurs concentrées de naphta peuvent causer de légères irritations. Or, pendant une exposition de 4 minutes à 5 000 ppm de naphta, il n'y a eu aucune plainte d'irritation aux yeux. Il n'y a aucune information disponible sur les humains ou les animaux. (1)

Acétone : D'après l'information recueillie chez les animaux et l'information limitée chez l'humain, l'acétone est un irritant grave. (1)

INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit. Si une quantité significative du produit était ingérée, les symptômes comme ceux décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures de la bouche et de la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration, même de petites quantités, peut avoir comme conséquence une accumulation de fluide dans les poumons, menaçante pour la vie. De graves dommages aux poumons (oedème), des difficultés respiratoires, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent en résulter.

Naphta : Les informations sur la toxicité animale indiquent que le naphta a une très faible toxicité par ingestion. L'ingestion d'une dose extrêmement grande peut causer la nausée, des vomissements, des maux de tête et autres symptômes de la dépression du SNC (voir inhalation). (1)

Acétone : L'ingestion n'est pas une voie typique de l'exposition au travail. Plusieurs études ne signalent aucun effet sinon des effets mineurs (légère somnolence) chez des personnes ayant ingéré jusqu'à 20 grammes d'acétone par jour pendant plusieurs jours. L'information sur la toxicité chez des animaux suggère que l'acétone n'est pas très toxique suite à l'ingestion. Si l'acétone est aspirée (c'est-à-dire respirée dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement), elle peut causer des lésions graves, voire létales. L'information recueillie chez les animaux suggère que l'acétone serait difficilement aspirée, car elle s'évapore très rapidement. Vu ses propriétés physiques, l'acétone peut être aspirée dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Naphta : Des dommages aux nerfs des extrémités comme les pieds et les mains (neuropathie périphérique) ont été observés chez les travailleurs exposés aux solvants pétroliers contenant un mélange de produits chimiques incluant le naphta. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Naphta : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une dermatite (sècheresse, irritation et rougeur de la peau). (1)

Acétone : Le contact prolongé ou répété peut causer le dégraissage de la peau et produire une dermatite (sècheresse, irritation, rougeur et fissure). (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Naphta : Il n'y a eu aucun rapport de sensibilisation pour la peau chez des personnes exposées au naphta au travail. On n'a observé aucune sensibilisation de la peau dans un test de maximisation utilisant 25 volontaires. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas un sensibilisant pour la peau. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX/VISION

Naphta : L'information limitée suggère que le naphta peut causer des changements nuisibles à la vision, tels que la vision floue, discrimination de la couleur altérée, sensibilité réduite des yeux à la stimulation visuelle et constriction du champ visuel. Les études disponibles ont impliqué des petites quantités d'employés et les concentrations d'exposition ont été généralement élevées (par exemple, 423 à 1 280 ppm pendant 5 ans avec des concentrations à niveau élevé). Il a été suggéré que ces effets peuvent correspondre avec des signes de neuropathie périphérique. (1)

ORGANES CIBLES

Naphta : L'exposition à long terme de travailleurs de pneus de caoutchouc à un mélange de solvant qui incluait du naphta a causé de légers désordres sanguins. Aucune conclusion ne peut être obtenue de ce rapport en raison des expositions combinées. (1)

CŒUR/VAISSEAUX SANGUINS

Acétone : On n'a observé aucune différence statistiquement significative dans la mortalité du système circulatoire ou de maladie cardiaque chez 948 employés exposés jusqu'à 1 070 ppm d'acétone pendant plus de 23 ans lorsque comparés à la population générale des États-Unis. (1)

SANG/SYSTÈME DE FORMATION DU SANG

Acétone : On n'a trouvé aucun changement significatif dans la composition ou la chimie du sang chez 60 travailleurs qui ont travaillé au-moins 5 ans dans une industrie manufacturière de fibre d'acétate (expositions de 550 à 1 050 ppm). (1)

SYSTÈME NERVEUX

Naphta : On a observé des dommages au système nerveux des extrémités (mains, bras, jambes et pieds) chez des personnes exposées au naphta au travail. Cette condition est considérée comme une neuropathie périphérique. La plupart des cas au travail sont survenus dans des petites industries où il y avait exposition à des concentrations relativement élevées, habituellement pendant plus de 8 heures/jour. (1)

Acétone : Aucune conclusion ne peut être tirée d'après l'information sur l'humain. Des études sur des animaux n'ont montré aucun effet neurotoxique de l'acétone. (1)

CANCÉROGÉNÉICITÉ

Naphta : Il n'y a aucune information disponible sur la cancérogénicité du produit chez les humains et chez les animaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérogénicité du naphta. L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas désigné le naphta comme cancérogène. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas inscrit le naphta dans la liste de substances cancérogènes. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un cancérogène. Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit. L'ACGIH n'a pas classé ce produit comme un cancérogène pour l'humain (A4). Note : L'ACGIH a publié un Avis de changement visant à enlever la désignation A4 (ne peut être classé comme un cancérogène chez l'humain). Le NTP des États-Unis n'a pas listé ce produit dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

TÉRATOGENÉICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Naphta : Il n'y a aucune information disponible chez l'humain. Le naphta n'a produit aucune térato-génicité ou embryotoxicité dans les quelques études disponibles chez les animaux. On a observé la fœtotoxicité en présence de toxicité maternelle. (1)

Acétone : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur le développement. D'après l'information limitée chez l'humain, aucune conclusion ne peut être tirée. Dans des études sur des animaux, l'inhalation d'acétone a causé la fœtotoxicité chez des rats et des souris et l'embryotoxicité chez des souris, mais seulement à des concentrations qui ont aussi causé la toxicité maternelle. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Naphta : Il n'y a aucune information disponible chez l'humain. Le naphta a causé des dommages testiculaires graves chez les rats mâles à des concentrations qui ont produit d'autres toxicités significatives. (1)

Acétone : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur la reproduction. Aucune conclusion ne peut être tirée de l'information limitée disponible chez les humains. Dans une étude orale chez des rats, on a observé des effets sur les spermatozoïdes à une dose qui a causé une autre toxicité significative. (1)

MUTAGÉNICITÉ

Naphta : L'information disponible ne suggère pas que le naphta est mutagénique. Des résultats négatifs ont été obtenus dans la plupart des tests utilisant des animaux vivants et des sources pertinentes d'exposition. On a observé des résultats positifs (aberrations chromosomiques dans la moelle) chez les rats mâles exposés par inhalation, mais la pureté de l'échantillon n'était pas spécifiée. Aucune information chez l'humain n'a été trouvée. Des résultats négatifs ont été obtenus dans des cellules humaines cultivées (dommage à l'ADN, synthèse d'ADN imprévue), avec ou sans activation métabolique. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un mutagène. Aucune information sur l'humain n'a été localisée. Il n'y a aucune étude confirmée qui montre la mutagénicité chez des animaux vivants. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Naphta : Les effets neurotoxiques de vapeur de naphta peuvent être accrus chez les rats par l'éthyle méthyle cétone (MEK) et l'acétate de plomb, mais sont diminués par le toluène. Des lésions pulmonaires chez les rats ont aussi été rapportées pour être accrues par la co-exposition du MEK. Le toluène et le xylène préviennent l'atrophie testiculaire par le naphta. (1)

Acétone : Un effet majeur de l'acétone est son augmentation de la toxicité de plusieurs autres produits chimiques. Plusieurs situations professionnelles qui impliquent l'exposition à l'acétone impliquent aussi l'exposition à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs. Cependant, on n'a localisé aucune information chez l'humain sur des effets synergiques. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

Naphta : Le naphta est principalement absorbé par les poumons. Des études sur des animaux indiquent que l'absorption par la peau est faible. Cependant, l'absorption par la peau peut être augmentée par l'exposition à d'autres solvants en même temps. Le naphta peut aussi être absorbé par les voies gastro-intestinales, mais cette voie n'est pas importante dans les expositions au travail. Le naphta est métabolisé dans le foie. La composition des métabolites varie d'une espèce à l'autre. Le 2,5-hexanedione est le métabolite principal et on croit qu'il est responsable pour la neuropathie périphérique. Le naphta et ses métabolites sont éliminés dans l'urine et dans l'air exhalé. (1)

Acétone : L'acétone ne s'accumule pas. C'est un sous-produit normal du métabolisme des mammifères et se retrouve dans presque tous les organes et les tissus ainsi que dans le sang. L'acétone peut pénétrer dans l'organisme par inhalation, ingestion ou contact cutané. Elle est métabolisée par au-moins deux voies en composés qui sont utilisés par l'organisme à la fabrication de glucose et d'autres produits de métabolisme intermédiaire, avec la production de dioxyde de carbone. L'acétone est excrétée soit telle quelle, soit après métabolisme sous forme de dioxyde de carbone principalement. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Liquide inflammable, Classe 1B (NFPA)
EXPLOSIVITÉ : Sensibilité aux chocs : Non
Sensibilité aux décharges électrostatiques :
Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.
POINT D'ÉCLAIR : -23°C (ASTM D93)
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non disponible

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées ou des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO₂, aldéhydes, cétones, acroléine, composés halogénés.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risque, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont extrêmement inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces

chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants pleins et vides à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants en polyalcool de vinyle (PVA) ou en viton.
RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.
YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.
AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.
CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements d'air doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide
ODEUR ET APPARENCE : Liquide rouge à forte odeur de solvant
SEUIL DE L'ODEUR : Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : Plus lourd que l'air
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) : Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) : Non disponible
POINT DE CONGÉLATION : Non disponible
DENSITÉ (H₂O = 1) : 0,77 kg / L
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) : Non soluble
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) : 500 g/L
VISCOSITÉ : 250 centipoises (Visco Brookfield LVT)

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.
INCOMPATIBILITÉ : Acides forts, agents oxydants et réducteurs puissants, bases, composés halogénés.
PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Lors d'un incendie, des gaz irritants et toxiques, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et autres composés toxiques et irritants tels que formaldéhyde, méthanol, acide acétique, peroxyde d'hydrogène, méthane et oxyde d'éthylène peuvent se former, dépendant des conditions d'incendie.
CONDITIONS À ÉVITER : Flamme nue, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition; exposition prolongée au soleil direct.
POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

n-Heptane : (1)
CL₅₀ (inhalation, rat) : 25 000 ppm (103 g/m³) (exposition de 4 heures)
DL₅₀ (oral, rat) : Plus de 15 000 mg/kg
DL₅₀ (cutané, lapin) : Non disponible

n-Hexane :

(1)
CL₅₀ (rat mâle) : 38 500 ppm (exposition de 4 heures); mentionné comme 7 700 ppm (271 040 mg/m³) (exposition de 1 heure)
DL₅₀ (oral, rat de 14 jours) : 15 840 mg/kg

Acétone :

(1)
CL₅₀ (rat mâle) : 30 000 ppm (exposition de 4 heures)
DL₅₀ (oral, rat femelle) : 5 800 mg/kg
DL₅₀ (cutané, lapin) : > 15 800 mg/kg

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Naphta : Le principal effet de l'inhalation du naphta est la dépression du SNC. Les effets observés chez les animaux expérimentaux, avec des doses à la hausse, ont été : irritation, respiration irrégulière, prostration, coma, convulsion et mort des suites d'un arrêt respiratoire. À des concentrations de 8 000 ppm, les souris ont eu de l'irritation, une respiration irrégulière et de l'inconscience après 5 minutes. Après 30 à 50 minutes, il y a eu narcose à des niveaux de 10 000 à 15 000 de naphta. Des concentrations de Naphta de 15 000 ppm à 20 000 ppm pendant 30 à 60 minutes ont causé des convulsions et la mort. À 48 000 ppm, il y a eu un arrêt respiratoire chez trois des quatre souris en moins de 3 minutes. (1)

Acétone : Plusieurs études ont évalué les effets de l'acétone sur le SNC. Le degré de dépression du SNC dépend de la concentration d'acétone et de la durée de l'exposition. On a observé de la somnolence, de l'incoordination, la perte des réflexes, la perte de conscience, la défaillance respiratoire et le décès. En général, des concentrations d'acétone dépassant 8 000 ppm sont requises pour produire des symptômes, peu importe la durée de l'exposition et les espèces testées. (1)

IRRITATION DES YEUX

Naphta : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone est un irritant grave. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Naphta : Aucun décès et aucun effet sur le gain de poids n'est survenu chez les cochons d'Inde pendant jusqu'à un mois suite à l'application sur la peau de 3500 mg/kg de naphta non dilué (appliqué à une simple dose de 2 ml) pendant une semaine. L'application sur la peau de 1 320-3 300 mg/kg (mentionné comme 2-5 ml/kg) de naphta commercial (45% naphta), sous couvert, pendant 4 heures a résulté en inconfort et incoordination chez les lapins. Des décès sont survenus aux doses les plus élevées, cinq jours après l'exposition. (1)

Acétone : L'acétone n'est pas un irritant ou est un irritant très léger. (1)

INGESTION

Naphta : La toxicité orale est relativement faible sauf si le produit est aspiré dans les poumons. L'aspiration de 0,2 ml de naphta a causé des convulsions et le décès chez des rats en quelques secondes. Les décès rapides semblent être dus à un arrêt cardiaque, une paralysie respiratoire et une asphyxie plutôt que de l'œdème pulmonaire ou une hémorragie. (1)

Acétone : L'exposition orale à de grandes quantités d'acétone dans l'eau potable pendant 14 jours a produit une légère toxicité chez des rats et des souris. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Naphta : Les données actuelles n'ont révélé aucun effet toxique majeur des suites de l'exposition à long terme par inhalation. Aucun effet toxique n'a été observé chez les rats exposés à 400 ou 3 000 ppm pendant 26 semaines. Quelques changements ont été observés au niveau des enzymes du foie mais aucun au niveau des paramètres sanguins. On a observé que le naphta a causé des pertes auditives chez les rats exposés à 4 000 ppm pendant 28 jours. Il y a eu une hausse significative du seuil auditif dans les fréquences moyennes (8 à 16 kHz). Ces effets n'ont pas été notés dans le groupe exposé à faible concentration (800 ppm). Les rats exposés au naphta à 3 000 ppm

pendant 16 semaines n'ont montré aucune évidence de dommages au nerf périphérique. Des résultats neurologiques similaires ont été observés chez des rats exposés à des concentrations de 1 500 ppm pendant 30 semaines et 3 000 ppm pendant 26 semaines. Les études métaboliques ont détecté le métabolite neurotoxique de 2,5 heptanedione dans l'urine des animaux exposés au naphta pendant 6 heures à 1 800 ppm ou à 2 000 ppm. Bien que le 2,5-heptanedione soit un métabolite mineur (présent à moins de 1%) il n'est pas possible d'effacer les effets neurotoxiques d'une exposition au naphta. (1)

Acétone : On n'a observé aucun effet nocif significatif chez des rats exposés par inhalation à 19 000 ppm (3 heures/jour, 5 jours/semaine) pendant 8 semaines. (1)

INGESTION

Naphta : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : On a observé de légers effets nocifs chez des rats et des souris exposés à des doses orales élevées pendant 13 semaines. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Naphta : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas un sensibilisant de la peau. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Naphta : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme un cancérigène. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Naphta : Le naphta n'a produit aucune embryotoxicité ou tératogénéicité chez des rats suite à l'inhalation, ou chez des souris suite à l'exposition orale au naphta. On a observé la fœtotoxicité chez des souris suite à l'ingestion et chez des rats suite à l'inhalation de doses qui ont produit la toxicité maternelle. (1)

Acétone : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur le développement. L'inhalation d'acétone a causé la fœtotoxicité chez des rats et des souris et l'embryotoxicité chez des souris, mais seulement à des concentrations qui ont aussi causé la toxicité maternelle. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Naphta : Des effets testiculaires graves ont été observés chez des rats et des souris suite à l'inhalation et à l'exposition orale à des concentrations qui ont produit une autre toxicité significative (neuropathie périphérique). Dans certains cas, la production de sperme s'est arrêtée et parfois le dommage a été irréversible. (1)

Acétone : L'information disponible n'est pas suffisante pour conclure que l'acétone cause la toxicité sur la reproduction. On a observé des effets sur les spermatozoïdes chez des rats exposés oralement à une dose qui a causé une autre toxicité significative. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Naphta : Il n'y a aucune information disponible.

Acétone : L'acétone n'est pas connue comme mutagène. Il n'y a aucune étude confirmée qui montre de la mutagénéicité chez des animaux vivants. Des résultats négatifs ont été obtenus dans la plupart des études avec des cellules mammaliennes cultivées et des bactéries. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Acétone : L'acétone a augmenté la toxicité de plusieurs produits chimiques incluant le tétrachlorure de carbone, le chloroforme, le trichloroéthylène, le bromodichlorométhane, le dibromochlorométhane, la N-nitrosodiméthylamine et le 1,1,2-trichloroéthane sur le foie et/ou les reins. Elle augmente aussi la toxicité du styrène sur les poumons, la létalité de l'acétonitrile et la neurotoxicité de la 2,5-hexanedione chez des animaux de laboratoire. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols, sous-sols, les égouts pluviaux out sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les

drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou les égouts.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

CLASSIFICATION (TMD-DOT) : Classe 3

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT : UN 1133

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Adhésifs

GROUPE D'EMBALLAGE : II

LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.

Classification basée sur la Section V du présent document.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ASTM : American Society for Testing and Materials (États-Unis)
CAS : Chemical Abstract Services
CSA : Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT : Department of Transportation (États-Unis)
EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH : Système Général Harmonisé
TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton Ontario, Canada

Numéro de la FDS: CA U DRU SS FS 026

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.